

LOGEMENT

NOUVELLE LOI,
NOUVEL *ELAN*?

Après plus de huit jours de discussion et 188 amendements approuvés en séance publique, les sénateurs viennent d'adopter le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan). Le texte final devra encore être voté, dans les prochaines semaines par l'Assemblée nationale. Tour d'horizon des principales mesures de ce nouveau plan en faveur du logement, qui ne manque pas de susciter des inquiétudes, voire des oppositions, chez les acteurs, publics ou privés, du secteur.

Dossier réalisé par Cyril Bellivier

« **L**a démarche globale qui inspire l'ensemble du projet de loi reste le pragmatisme et la simplification », estime Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, qui porte le projet de loi Elan. Il s'agit ainsi, de « faciliter, accélérer l'action de ceux qui construisent, rénovent, aménagent : collectivités locales, aménageurs, bailleurs sociaux, investisseurs, promoteurs, entreprises, artisans. Et tout cela pour apporter le meilleur service possible à nos concitoyens, aux habitants de nos territoires, de tous nos territoires. Car oui, c'est une innovation de rédiger un texte de loi qui n'ajoute pas de contraintes supplémentaires mais qui, de manière pragmatique lève des blocages ».

« Les propositions que nous formulons sont certes parfois techniques mais auront des répercussions majeures et très concrètes dans le quotidien de nos concitoyens, dans les champs très larges de l'aménagement, de la revitalisation des centres-villes, de la construction, du logement, de la prévention des expulsions, de la lutte contre les marchands de sommeil, du développement du numérique... », relève encore Jacques Mézard. « Le gouvernement a par ailleurs tenu à préserver la structure et les objectifs fondamentaux de la loi Littoral et de la loi SRU, tout en permettant des adaptations de bon sens à la demande de très nombreux élus locaux ». Des « adaptations » qui font déjà grincer des dents les défen-

seurs de l'environnement et du logement social, soit dit en passant...

TOUS AZIMUTS

Pour le reste, la loi concerne une multitude de domaines et est censée prendre en compte l'évolution de la société et de ses besoins. Parmi les mesures concrètes, on peut citer la création d'un « bail mobilité », plus souple, de 1 à 10 mois, pour faciliter la mobilité géographique et professionnelle, notamment des jeunes. L'allègement des procédures pour le déploiement du très haut débit partout en France. La revitalisation des ●●●

25 %

C'est ce que représente, en moyenne, la part du logement dans le budget des ménages.